

# Et si vous pouviez

# AUGMENTER VOS REVENUES

## jusqu'à 50 pour cent<sup>1</sup> de plus ?

Ça pourrait être possible!

**Produisez votre  
déclaration de revenus  
pour savoir ce qu'il en est.**



**Produire une déclaration de revenus est le seul moyen de recevoir** la majorité des prestations et des crédits qui peuvent augmenter votre revenu ou réduire les impôts que vous payez\*.

\* Les montants indiqués sont ceux communiqués par l'Agence du revenu du Canada en novembre 2024 et arrondis à la centaine.

## Vous vivez avec un faible revenu?

Si vous touchez  
**l'aide sociale**  
ou gagnez un  
**faible salaire**



Vous pourriez recevoir le  
**crédit pour  
la TPS/TVH**  
et toucher  
**de 500 \$ à 1400 \$**

par année, selon que vous êtes  
célibataire, avez un-e conjoint-e ou  
avez des enfants.

Si vous avez des  
**enfants**  
de moins  
de 18 ans



Vous pourriez être admissible à  
**l'Allocation  
canadienne  
pour enfants**  
et toucher

**de 6600 \$ à 7800 \$**

annuellement par enfant, selon  
votre revenu et l'âge de vos enfants.

Si vous avez  
**plus de  
65 ans**



Vous pourriez toucher le  
**Supplément d  
revenu garanti**  
et recevoir

**de 700 \$ à 1900 \$**

par mois, combiné à la **Sécurité de  
vieillesse**, selon que vous soyez  
célibataire ou avez un-e conjoint-e.

Si vous  
**travaillez**  
et touchez un  
**faible  
revenu**



Vous pourriez obtenir  
**l'Allocation  
canadienne pour  
les travailleurs**  
et recevoir

**de 1500 \$ à 2600 \$**

par année, selon que vous soyez  
célibataire, avez une famille ou que  
vous soyez admissible pour le **crédit  
d'impôt pour personnes  
handicapées**.

Si vous ou votre enfant  
êtes en situation de  
**handicap**



Vous pourriez avoir droit au  
**crédit d'impôt  
pour personnes  
handicapées** et

**payer moins d'impôts en  
plus de pouvoir bénéficier  
d'autres avantages**

comme le **régime enregistré d'épargne-  
invalidité**, le supplément pour personnes  
handicapées de l'**Allocation canadienne pour  
les travailleurs**, la **Prestation pour enfants  
handicapés** et la nouvelle **Prestation  
canadienne pour les personnes handicapées**  
(qui sera en vigueur à partir de juillet 2025).

« Je ne savais pas du tout comment  
ça fonctionne. Je pensais qu'ils me  
prendraient mon argent, mais  
**j'ai reçu un remboursement.** »

– Contribuable ayant produit sa  
première déclaration de revenus  
à Thunder Bay, en Ontario



Des **comptoirs d'impôt gratuits** offrent des services  
sans frais dans de nombreuses communautés du pays.

Ajoutez vos coordonnées ici.  
Ajoutez le logo de votre organisation dans la case à gauche.